

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

<p>ABONNEMENTS : MONACO - FRANCE et COLONIES Un an, 18 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Trois mois, 5 fr. ÉTRANGER (frais de poste en sus). <i>Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois</i></p>	<p>DIRECTION et REDACTION : au Ministère d'État ADMINISTRATION : Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.</p>	<p>INSERTIONS LÉGALES : 4 francs la ligne. <i>S'adresser au Gérant, Place de la Visitation</i></p>
--	---	--

SOMMAIRE.

MAISON SOUVERAINE
Télégramme de félicitations à l'adresse du Souverain Pontife et réponse de Sa Sainteté.

PARTIE OFFICIELLE
(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)
*Ordonnance Souveraine portant nomination d'un fonctionnaire.
Ordonnance Souveraine portant nomination d'une Dame fonctionnaire.
Ordonnance Souveraine portant attribution d'une Médaille du Travail.
Arrêté Municipal portant nomination d'une sténo-dactylographe stagiaire.*

PARTIE NON OFFICIELLE
(Avis - Communications - Informations)

CULTES :
Hommage au Souverain Pontife.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :
*Relevé des prix des légumes et fruits.
Prix des viandes de boucherie et de charcuterie.
Prix du lait.*

INFORMATIONS :
*Après la Fête de la Colonie Française.
Exposition de Peinture « de Cézanne à nos jours ».
Service Funèbre à la mémoire de S. Exc. Mgr Clément, ancien Evêque de Monaco.*

LA VIE LITTÉRAIRE
Société de Conférences. — Les poètes fantaisistes, par M. Maurice Canu.

LA VIE ARTISTIQUE
*Saison de Comédie. — L'Aventurier.
Dans les Concerts.*

MAISON SOUVERAINE

Dès qu'Il a appris l'élection de S. S. le Pape Pie XII, S. A. S. le Prince a fait parvenir au Souverain Pontife le télégramme suivant :

Sa Sainteté le Pape, Cité du Vatican.

Je me réjouis avec la Catholicité tout entière de l'élévation de Votre Sainteté au Trône Pontifical et Je La prie d'agréer mes plus respectueuses et filiales félicitations.

Louis.

Sa Sainteté a répondu :

Cité du Vatican, le 5 Mars 1939.

Nous remercions Votre Altesse de Son aimable message, heureux de former pour Elle et pour Ses sujets Nos vœux de chrétienne prospérité.

Pius PP XII.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 2.269

LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine du 20 juillet 1937, constituant le Statut des Fonctionnaires, Agents et Employés de l'Ordre Administratif ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Blanchi Pierre-Julien-Georges est nommé Contrôleur à l'Administration des Domaines (8^{me} classe)

Cette nomination aura effet du 1^{er} mars 1939.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le trois mars mil neuf cent trente-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
*Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'État,
H. MAURAN*

N° 2.270

LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine du 20 juillet 1937, constituant le Statut des Fonctionnaires, Agents et Employés de l'Ordre Administratif ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M^{lle} de Sigaldi Anna-Ernestine-Eugénie est nommée Sténo-dactylographe au Ministère d'État (7^{me} classe).

Cette nomination recevra effet à compter du 1^{er} janvier 1939.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le trois mars mil neuf cent trente-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
*Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'État,
H. MAURAN*

N° 2.271

LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

La Médaille du Travail de Seconde classe est accordée à M. Robert Nottelet, Aide-Comptable à la Régie de Notre Domaine de Marchais.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre

d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le quatre mars mil neuf cent trente-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
*Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'État,
H. MAURAN*

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Maire de la ville de Monaco,
Vu les dispositions de l'article 138 de la Loi n° 30 sur l'organisation Municipale du 3 mai 1920 ;

Vu les articles 3 et 6 de l'Ordonnance Souveraine du 26 mai 1938, sur le Statut des fonctionnaires, employés et agents des Services Municipaux ;

Vu la délibération du Conseil Communal en date du 12 juillet 1938, approuvée par le Gouvernement le 16 décembre 1938 ; (Int. n° 537) ;

Vu l'agrément de S. Exc. le Ministre d'Etat ;

Arrêtons :

M^{lle} Ferrero Irma est nommée, à titre stagiaire, sténo-dactylographe au Bureau de la Main-d'OEuvre et des Emplois.

Monaco, le 8 mars 1939.

*Le Maire,
Louis AURÉGLIA*

PARTIE NON OFFICIELLE

CULTES

Aussitôt connue l'élection de S. Em. le Cardinal Pacelli au Souverain Pontificat, S. Exc. Mgr l'Evêque a envoyé le télégramme suivant :

Sa Sainteté Pie XII, Citta del Vaticano.

Evêque, clergé, fidèles, profondément heureux et émus d'élévation au Souverain Pontificat, prient Votre Sainteté agréer hommages respectueusement déferents et obéissants avec filiales prières.

Rivière, Evêque Principauté Monaco.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

La Police Municipale a relevé, sur les marchés de la Principauté, les prix des légumes et fruits à la date du 7 mars 1939.

Légumes

Ail.....	kilog.	3 » à 5 »
Artichauts « pays ».....	pièce	1 » à 2 »
Artichauts « exotiques »	—	0.75 à 1.50
Carottes	kilog.	1.75 à 3 »
Carottes.....	paquet	0.40 à 0.75

Céleris.....	pièce	1 » à 5 »
Choux-verts.....	—	1.50 à 5 »
Choux-fleurs.....	—	1 » à 7 »
— « brocolis ».....	—	1 » à 5.50
Cresson.....	paquet	0.35 à 0.50
Endives.....	kilog.	8 50 à 9 »
Épinards.....	—	2.50 à 3.50
Navets.....	—	1 » à 2.50
.....	paquet	0.40 à 0.50
Oignons.....	kilog.	3 » à 4 »
— petits.....	—	4.50 à 5 »
Pommes de terre.....	—	1.10 à 1.30
» » nouvelles..	—	3.25 à 4 »
Poireaux.....	paquet	1 » à 9 »
Poirée ou blette.....	—	0.40 à 0.60
Radis.....	—	0.40 à 0.60
Raves.....	kilog.	1 » à 2 »
.....	paquet	0.40 à 0.50
Salades « laitue ».....	pièce	0.40 à 1.50
— « romaine ».....	—	0.40 à 0.75
— « frisée ».....	—	0.40 à 1.20
Tomates.....	kilog.	8 » à 12 »
<i>Fruits</i>		
Bananes.....	pièce	0.35 à 0.60
Citrons.....	—	0.35 à 0.50
Dattes.....	kilog.	4.50 à 5 »
Mandarines.....	doz.	2.50 à 8 »
Noix.....	kilog.	8 » à 9 »
Oranges.....	—	4.50 à 7.50
Poires.....	—	3 » à 9 »
Pommes.....	—	3 » à 9 »
Raisin.....	—	7 » à 10 »

Prix des Viandes de Boucherie et de Charcuterie
Sans changement avec la semaine précédente

Prix du Lait
Sans changement :

En magasin.....	2 fr. 30 le litre
A domicile.....	2 fr. 50 »

INFORMATIONS

Le Contre-Amiral Kerdudo, Commandant la 2^e Division d'Instruction, venu à Monaco à l'occasion de la fête de la Colonie Française, a fait parvenir à M. Louis Aurégia, Maire, la lettre ci-après :

Monsieur le Maire,

En quittant les eaux monégasques il m'est agréable de remercier en votre personne le Conseil Communal de Monaco pour l'accueil charmant qu'il a réservé à mes Etats-Majors tant à la Municipalité qu'au cours de la magnifique réception à laquelle vous avez bien voulu nous inviter.

Notre séjour à Monaco nous a permis d'apprécier la vive sympathie de la population de votre cité à notre égard. Etats-Majors et équipages garderont de leur passage dans la Principauté un souvenir précieux et je me fais l'interprète de leurs sentiments en vous exprimant toute ma gratitude.

Veillez agréer, etc...

(Signé :) Kerdudo.

D'autre part, l'Amiral Kerdudo, a adressé la lettre suivante au Docteur Henri Settimo, Président du Conseil National :

Monsieur le Président,

Il m'est agréable de pouvoir remercier le Conseil National de la Principauté de Monaco, de l'accueil que les contre-torpilleurs français ont reçu pendant leur séjour dans les eaux monégasques.

Les Etats-Majors et les équipages du « Lion » et du « Vauban », garderont le meilleur souvenir de leur passage dans le port de la Principauté.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

(Signé :) Kerdudo.

Enfin, M. Georges Fillhard, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française, a reçu une lettre conçue en ces termes :

Monsieur le Président,

Au moment de quitter les eaux monégasques, je tiens à vous adresser mes vifs remerciements et ceux des

Etats-Majors et équipages pour l'accueil si chaleureux que votre Comité de Bienfaisance a réservé à tous pendant notre séjour.

Vous nous avez apporté une aide précieuse qui a facilité grandement l'accomplissement de notre mission. Vous avez organisé des fêtes, très remarquables par leur organisation et leur éclat, mais aussi charmantes par la qualité de leur accueil ; elles ont contribué à maintenir le haut prestige de la France à Monaco. Enfin, vous avez tenu à honorer de votre présence toutes les manifestations, malgré la fatigue qui en résultait pour vous et je vous en exprime personnellement toute ma gratitude. Avec mes remerciements, veuillez agréer, etc...

(Signé :) Kerdudo.

Sous le Haut Patronage de S. A. S. le Prince, la Société des Bains de Mer a organisé, à l'ancien Sporting-Club, une exposition de peinture du plus grand intérêt, avec le concours de M. F.-Z. Eberl, secondé par MM. Charles Orongo et Charles Balle-rio. Cette exposition a pour but de nous montrer l'évolution de la peinture française moderne, sous l'influence de Cézanne, le grand maître d'Aix.

Le Comité d'honneur est composé de S. Exc. le Ministre d'Etat, de S. Exc. le Secrétaire d'Etat, Directeur du Cabinet du Prince, du Maire de Monaco, de M. Labande, de l'Institut, et de M. Wakefield-Mori, Conservateur du Musée des Beaux-Arts.

Le vernissage a eu lieu jeudi après-midi, sous la présidence de S. Exc. M. Mauran, en présence de nombreuses notabilités.

M. Eberl recevait les invités et les guidait aimablement à travers les salles.

Dans une introduction qu'il a écrite pour le catalogue de l'Exposition, M. Jean-Daniel Maublanc, explique en quoi Cézanne se différencie des impressionnistes et comment « toute la peinture moderne est en gestation dans son œuvre ».

« Comme Cézanne, écrit-il, les grands peintres d'aujourd'hui portent en eux le respect de la tradition, la religion de la lumière et de la vie. Ils conservent au sujet toute sa valeur, mais il ne s'agit pas de cette valeur figurative, de cette exactitude rigoureuse qui a fait la gloire des impuissants de la peinture académique ; il s'agit de sa valeur en tant que volume dans l'espace, dans ses rapports avec l'étendue et avec les autres objets. Comme Cézanne, ils considèrent tous les objets avec le même intérêt, consentant une place nécessaire et logiquement fixée. Il faut, sans doute, pour réaliser cet idéal, beaucoup de réflexion, un souci dévotieux de la composition, un modelé savant et soigné : « Les contrastes « et les rapports de tons, disait Cézanne, voilà le « secret du dessin et du modelé ». Les impressionnistes voulaient capter des sensations, réaliser l'image même de la nature, en toute vérité d'après leur âme. Cézanne devait aller beaucoup plus loin. Il copiait en inventant, organisait les plans de « son » atmosphère propre, livrait la nature d'après son « rêve intérieur ». Par son œuvre, par ses leçons, par son exemple, Cézanne fut, incontestablement, le plus grand peintre de son siècle. Il devrait être le père de la peinture d'aujourd'hui : ne nous étonnons pas s'il fut le plus manifestement incompris des artistes. »

En laissant à l'excellent critique la responsabilité de ses appréciations, bornons-nous à donner la nomenclature des toiles exposées :

- Cézanne : Les Reflets, Baigneuses, Paysage du Midi, Les Marronniers, Environs de Melun.
- Renoir : La Bergère, La Leçon d'écriture, Les Roses.
- Pissaro : Scène paysanne, Paysage.
- Monet : Le Pont de bois à Argenteuil, Marée basse à Pourville, Les Meules, Cathédrale de Rouen le matin, La Cabane du Douanier, Nymphéas.
- Guillaumin : La Barrière, Le Rocher de l'Echo (Creuzet), Les bords de la Seine à Paris.
- Sisley : Neige aux environs de Paris.
- Croze : les Vendanges, Paysage.
- Signac : Voilier dans le port de Marseille, Aquarelle.
- Bonnard : Boulevard de Cléchy, La Partie de cartes, Echappées sur rivière, Forêt, l'Attente.
- Vuillard : La Vénus de Milo, Portrait, Le Petit Jardin.
- Modigliani : Tête d'une jeune femme.
- Matisse : Le Peintre et son Modèle, Le Pont de Sèvres, Femme nue.
- Pascin : Fillette, Femme nue.
- Vaminck : Inondation à Bougival, Tournant de route, Nature morte aux Poissons, Fleurs.
- Valadon : Négrresse nue.
- Dufresne : Nature morte.
- Segonzac : Paysage à Saint-Tropez, deux Nature morte.

Utrillo : Vieilles maisons à Montmagny, Entrée de Restaurant, Une rue à Sannois, Place du Tertre, rue Norvins à Montmartre.

Raoul Dufy : Le Bassin du Roi à Versailles, Le Concert dans le Square, Le Canal, Baie de Nice, Portrait. Derain : Route sur les bords de la Seine, Nature morte, Paysage de Provence.

Marquet : Port d'Alger, Paysage au bord de la mer. Friesz : Le Pont au Change, Le Port de Saint-Malo, Sous-Bois, Nu.

Eberl : L'Absinthe, L'As de Cœur, Jeune fille sur la Terrasse, Tête de jeune femme brune.

Van Dongen : Venise, Aux Courses Bosby.

Kisling : Poissons, Paysage Provençal.

Coubine : Bouquet de fleurs, Paysage des Basses-Alpes, Amandiers en fleurs.

Hodé : Port de Rouen, Nature morte aux Masques.

Capon : Nu en plein air, L'Elève.

On a appris avec tristesse dans la Principauté la mort de S. Exc. Mgr Clément, Evêque *in partibus* d'Algiza, ancien Evêque de Monaco, qui a succombé, vendredi dernier, à l'âge de 74 ans, à l'infirmerie des prêtres âgés et infirmes Marie-Thérèse, rue Denfert-Rochereau à Paris.

Mgr Clément était né à Enghien, le 26 juin 1865. Ancien élève de l'Ecole des Chartes, il avait été ordonné prêtre en juillet 1894. Il était secrétaire de Mgr Amette, Archevêque de Paris, lorsqu'il fut placé le 26 avril 1924, à la tête du diocèse de Monaco, dont il devint le cinquième Evêque.

L'état de sa santé le contraignit à adresser au Saint-Siège sa démission. S. Em. le Cardinal Pacelli, aujourd'hui Pie XII, lui fit savoir par lettre du 2 mars 1936 qu'il se rendait à ses raisons et que sa démission était acceptée. De son côté, S. A. S. le Prince acquiesçait avec regret à sa décision.

Les obsèques de S. Exc. Mgr Clément ont eu lieu lundi dernier, à 10 heures, en la cathédrale Notre-Dame de Paris. S. Exc. Mgr Rivière, son successeur au siège épiscopal de Monaco, assistait à la cérémonie.

Mardi matin, un service funèbre a été célébré à la cathédrale de Monaco à la mémoire de l'ancien Evêque de la Principauté. S. A. S. le Prince s'était fait représenter par le Colonel Bernis qui a pris place dans le chœur.

En face du représentant du Prince, se trouvait Mgr Germond, Vicaire Général, représentant Mgr Rémond, Evêque de Nice.

S. Exc. le Ministre d'Etat et M^{me} Roblot, S. Exc. M. Henry Mauran, Secrétaire d'Etat et Directeur du Cabinet du Prince, S. Exc. le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France, de nombreuses personnalités officielles, les infirmières et brancardiers de l'Hospitalité diocésaine de N.-D. de Lourdes, avec le drapeau des pèlerinages fondés par Mgr Clément et une foule recueillie de fidèles remplissaient l'église.

Un catafalque surmonté de la mitre et sur lequel avaient été déposés la mitre, la crose pastorale, l'étole, le surplis et le camail, était dressé au milieu du transept. Il était entouré d'un piquet de carabiniers en armes, le défunt étant Commandeur de l'Ordre de St-Charles.

L'office a été célébré par Mgr Andrieux, Protonotaire Apostolique, ancien Vicaire Général, assisté du R. P. Laurens, Curé de Saint-Charles et de l'Abbé Picard, Chancelier de l'Evêché.

A la fin de la messe, Mgr Andrieux a donné l'absoute, entouré du chapitre et du clergé.

Au cours de la cérémonie un programme de musique religieuse a été exécuté par la maîtrise et le chœur des Orphelines, sous la direction de M. le Chanoine Aurat, et par M. Bourdon au grand orgue.

LA VIE LITTÉRAIRE

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES.

Qui prétendait donc que personne ne s'intéresse à la poésie ? Qu'on assiste à une séance de la Société de Conférence, à celle qui lundi dernier, par exemple, permit d'entendre un poète comme M. Maurice Canu-Tassilly, parler des poètes groupés sous le titre prometteur de Fantaisistes, que l'on constate

le succès obtenu d'abord par l'annonce de cette conférence, puis par son heureuse présentation, par le charme des pièces dites par l'orateur et sa gracieuse interprète, M^{me} Checa, qui est elle-même un poète extrêmement sensible. Les applaudissements d'un public difficile ont souligné les diverses parties du discours et ont, à la fin, marqué toute sa satisfaction. Ces applaudissements ne les obtient pas qui vent, et nous avons connu ici-même des orateurs, assez déçus de ne pas les provoquer aussi facilement qu'ailleurs. Non, non, poésie n'est pas morte.

L'Ecole Fantaisiste, puisqu'il est un groupe de poètes qui se décora de ce nom, s'est constituée au régiment, à Lyon, où le bon caporal Francis Carco, qui se nourrissait de l'inquiétant Verlaine, enrôla le soldat de deuxième classe Jean Pellerin, mort trop jeune ; à eux, se joignirent Jean-Marc Bernard, le Dauphinois, frappé, un matin de juillet 1915, par un obus qui ne laissa rien de son corps ; Vérane, employé à l'Etat civil de la mairie de Toulon, chanteur des bars toulonnais et des auberges des calanques ; Philippe Huc, contrôleur des Contributions directes, glorieusement et sympathiquement connu sous le nom de Tristan Derème.

C'est surtout à M. Francis Carco et à Tristan Derème que M. Maurice Canu a voulu nous intéresser. Il l'a fait avec une affection pleine de charme : le mieux qu'il ait eu à dire en effet, fut de présenter quelques-unes de leurs pièces poétiques qui révèlent leur caractère. Il a montré comment ils diffèrent de leurs prédécesseurs, et de ceux qui se réclament d'autres techniques. Ceux qui avant leur apparition pouvaient faire présager le changement de ton et préparaient la voie ont acquis eux aussi une véritable célébrité : Tristan Corbière, Laforgue, Raoul Ponchon, Jean-Paul Toulet, Dys-sord, Tristan Klingsor.

L'Ecole Fantaisiste a apporté plus de simplicité dans la composition, plus de recherche d'art dans les spectacles les plus ordinaires, dans les objets les plus insignifiants ; elle se tient à l'écart des grands sujets, célèbre le paysage qui l'entoure et raille l'exotisme ; ses poètes chantent le café où ils se rencontrent, la pipe dont la fumée berce leurs rêves. Ils bannissent les grands cris, les déclamations forcenées, se défendent d'élever la voix, de prendre des attitudes grandiloquentes, recherchent la discrétion, la modération en tout. Ils peuvent souffrir comme tant d'autres, ils dissimuleront tant qu'ils peuvent la vivacité de leur douleur, la détresse de leur existence, donnent un beau spectacle de mesure et de sérénité. Un Francis Carco frôle constamment la tragédie, se fait des amis dans les milieux les plus compromettants : il se garde, reste maître de ses émotions et de ses réflexes, tend une main fraternelle aux miséreux, relève les malheureuses victimes de leur triste vie. Né par hasard à Nouméa, il semble que sa vie devait être vouée aux « mauvais garçons », mais comment se fait-il, si ce n'est par goût du contraste, que cet élève des lycées de Nice et de Toulouse, cet habitant des pays de lumière et de gaité, n'aime rien tant que les frimas d'un hiver parisien ? Accueilli, lorsqu'il vint à Paris, par la pluie, le brouillard, le froid, il fut heureux de rôder dans les rues sans savoir où loger le soir.

Il est accueillant, relève les courages abattus, se plaît dans la compagnie des peintres méconnus comme dans celle des poètes à la bourse plate. Son maître et celui de tous les fantaisistes, c'est bien notre cher Villon, le plus célèbre de nos errants des rues, la terreur des bouliquiers bourgeois et des chanoines bien rentés. Puis les bohèmes de tous les temps, pour peu qu'ils aient été effleurés par l'aile de la Muse et qu'ils arborent le signe de l'intelligence poétique..

Il y aurait beaucoup à dire à propos de cette belle conférence de M. Canu : le propre d'une telle page est de faire réfléchir, de réveiller les souvenirs sur le point d'être abolis, d'évoquer les temps révolus, de rappeler les noms de ceux qui nous ont si souvent séduits.

Le public de lundi dernier l'a compris. Aussi n'a-t-il pas ménagé ses applaudissements à l'orateur. A la fin de la séance, tout un groupe d'auditeurs se maintenait autour de lui pour lui manifester l'attention avec laquelle il avait été écouté, lui adresser les compliments que méritait une page littéraire aussi compréhensive et aussi châtiée. Nous avons la joie de le constater et de joindre nos félicitations à celles qui lui ont été présentées.

R. de D.

LA VIE ARTISTIQUE

On a écouté avec plaisir, jeudi dernier, l'aimable comédie qu'Alfred Capus a intitulée *L'Aventurier*. Encore qu'elle « ait quelques traits un peu vieux », elle plaît et continuera à plaire par la solidité de la construction, l'observation malicieuse sans cruauté, l'optimisme souriant, l'esprit du dialogue.

L'Aventurier est l'enfant prodigue, le mauvais sujet qui rentre au foyer familial pour y ramener l'ordre et la prospérité. La routine, ce qu'on appelle, depuis la révolution russe, l'esprit petit bourgeois allait ruiner l'entreprise de M. Guerois. L'énergie, l'initiative, l'autorité et le goût de l'aventure de son neveu Étienne Ranson, honte et désespoir des siens, vont à point nommé rétablir ses affaires.

Autour du personnage central sont dessinées les gracieuses et sympathiques figures de Geneviève, la fille de Guerois, qui, fiancée à un député, sorte de bellâtre ambitieux et cupide, découvre l'amour profond que lui porte Étienne ; de Marthe, belle-sœur de Geneviève ; les turbulentes et pittoresques silhouettes de la Baronne et de sa fille Lucienne, demi-femmes du monde et demi-aventurières.

Jacques Guerois, l'époux de Marthe, oppose sa veulerie, sa timidité aux qualités viriles de son cousin. Guerois, le père, chef de la famille, est peut-être le personnage le mieux vu, le mieux en relief. Son étroitesse d'esprit, sa suffisance naïve, son autoritarisme, ses explosions de fureur en font une figure d'une criante vérité.

M. Constant-Remy a joué avec une simplicité et une autorité magistrales le rôle de *L'Aventurier*. M. Raymond Fabre semble avoir poussé un peu trop au grotesque celui de Guerois père qui n'est pas une ganache, mais un grand bourgeois têtu, violent et habitué à commander. Les autres rôles d'homme ont été parfaitement tenus par MM. Maurice Renaud, Jacques Butin, Ferdy et Ch. Noël que nous nommons dans l'ordre du programme.

M^{me} Renée Regnard fut une sympathique Geneviève. M^{me} Claire Olivier anima de la façon la plus amusante la figure de la Baronne. M^{me} Barbara-Val se montra touchante et d'une délicate élégance dans le personnage de Marthe et M^{me} Raymonde Vanzetta donna un attrait hardi et une grâce acide à celui de Lucienne.

Le public, estimant sans doute qu'« une rose d'automne est plus qu'une autre exquise », a vivement applaudi les charmes un peu défraîchis de cette comédie et fait fête à ses interprètes.

M. C. T.

DANS LES CONCERTS

Nous avons retrouvé au pupitre M. Emile Cooper. Il nous a présenté un groupe d'œuvres wagnériennes admirablement choisi et qui fut exécuté avec une rare perfection. Mouvements et timbres constituèrent une harmonie ineffable.

Dans Wagner, le poète a desservi le dramaturge, qui ne possédait pas le sens du mouvement, mais le symphoniste est prodigieux. On ne proclamera jamais assez la puissance et le charme des philtres de cet enchanteur. Mercredi dernier on nous permit de toucher aux cimes du sublime.

Mercredi 3 mars, M. Emile Cooper nous fit tressaillir d'aise avec les *Nocturnes* de Debussy et nous transporta avec le *Capriccio italien* de Pierre Tchaï-

kowsky. Il dirigea avec maîtrise, les danses de Clotilde et Alexandre Sakharoff.

Celui-ci est un fantaisiste agréable mais combien Clotilde Sakharoff est belle et intelligente ! Quel sens du rythme et quelle grâce ! Alexandre n'ajoute rien aux musiques interprétées. Au contraire, Clotilde les illustre, les complète, les rend plus vivantes en les animant.

Elle a eu la singulière idée d'interpréter *l'Après-Midi d'un Faune* de Claude Debussy. Sans changer de costume, sans que rien d'elle pût faire imaginer le chèvrepied qui fit rêver Stéphane Mallarmé, elle fut splendide. Tous ses gestes étaient harmonieux, évocateurs, ravissants. Elle transposa avec un art qui émerveille. Voilà de la danse !

Quinze jours avant nous avons vu, dans la même œuvre, Serge Lifar qui, physiquement, est un faune dans toute l'acception du terme et nous avons exprimé notre déception ? Clotilde Sakharoff, étant femme, avait une partie autrement difficile à jouer. Elle nous a enthousiasmé.

Nous ne reprocherons pas à M. Emile Cooper d'avoir inscrit à son beau programme le *Spectre de la Rose* de Weber dans la version du chef d'orchestre Félix Weingartner. Elle nous a intéressé mais on ne devrait pas recomposer les chefs-d'œuvre. On ne saurait arranger Victor Hugo sans le martyriser. Il en est de même avec les productions des maîtres de la musique.

Pourquoi ne donnerait-on pas, en un tel cas, la version la plus pure d'un tel bijou avec l'arrangement du *Kappelmeister* ? Ce serait aussi curieux qu'instructif.

M. P.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur Emilien AUZELLO, ancien commerçant à Monaco, sont avertis, conformément à l'article 465 du Code de Commerce (Loi n° 218 du 16 mars 1936), que M. Orecchia, syndic de la dite faillite a déposé au Greffe Général, l'état des créances qu'il a eu à vérifier avec l'indication de la décision prise par le juge commissaire sur les propositions faites par lui pour chacune d'elles.

Monaco, le 8 mars 1939.

Le Greffier en Chef : PERRIN-JANNÈS.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

KOSMA

Société Anonyme Monégasque au capital de 800.000 francs
Siège social : 11, avenue de Grande-Bretagne, Monte-Carlo

Le 9 mars 1939, il a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco, conformément à l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907, sur les sociétés anonymes, Les expéditions des actes suivants :

1° Des statuts de la société anonyme monégasque dite « Kosma » établis par acte reçu en brevet par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, le 1^{er} février 1939, et déposés après approbation aux minutes du dit notaire par acte du 24 février 1939.

2° De la déclaration de souscription et de versement du capital social faite par le fondateur, suivant acte reçu par M^e Settimo, notaire soussigné, le 2 mars 1939, contenant la liste nominative de tous les souscripteurs, dûment certifiée par le Fondateur.

3° De la délibération de l'Assemblée Générale constitutive des actionnaires de la dite Société, tenue à Monaco, le 3 mars 1939, et dont le procès-verbal a été déposé au rang des minutes du dit notaire par acte du même jour. La dite assemblée ayant, en outre, fixé le siège social à Monte-Carlo, 11, avenue de Grande-Bretagne.

Monaco, le 9 mars 1939.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

PURGE D'HYPOTHEQUES LEGALES

I. — Suivant acte reçu par M^e Lucien Le Boucher, notaire à Monaco, prédécesseur de M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, les quatre et neuf mai mil neuf cent vingt-et-un, et dont une expédition a été transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le deux juin mil neuf cent vingt-et-un, volume 155, numéro 7,

M. Jules-Ange-Antoine DODA, propriétaire, demeurant à Monaco, villa l'Oasis, boulevard de l'Ouest, A acquis de :

1^o M^{me} Eugénie BORGHINI, sans profession, épouse de M. Charles-Ferdinand VERMEULEN, Inspecteur à la Société des Bains de Mer, demeurant à Monaco, 3, rue Louis.

2^o M^{me} Marguerite VERMEULEN, sans profession, célibataire majeure, demeurant à Monaco, 3, rue Louis.

3^o M. Gaétan BORGHINI, artiste musicien, demeurant à Monaco, 3, rue Louis.

Le dit M. Gaétan BORGHINI ayant agi tant en son nom personnel que comme tuteur et administrateur légal de MM. René et Georges BORGHINI, ses enfants mineurs.

4^o M. Joseph BORGHINI, employé à la Société des Bains de Mer, demeurant à Monaco, 18, rue Florestine.

Le dit M. Joseph BORGHINI ayant agi tant en son nom personnel que comme tuteur et administrateur légal de M. Amédée BORGHINI et de M^{me} Gaëtane-Hélène dite Dédette BORGHINI, ses enfants mineurs.

5^o M. Jean dit Louis BORGHINI, violoncelliste, demeurant à Monaco, villa Edelweiss, boulevard de l'Observatoire.

Le dit Jean dit Louis BORGHINI ayant agi tant en son nom personnel que comme tuteur et administrateur légal de M^{me} Andrée BORGHINI, sa fille mineure.

Désignation.

Un grand immeuble sis à Monaco, au bas de la rue Caroline, portant le numéro 17 sur la dite rue, ensemble les constructions existantes et qui consistent en :

1^o Une maison exposée au levant, élevée de un étage sur rez-de-chaussée et comprenant aux rez-de-chaussée, six pièces, une entrée et une cave et au premier étage huit pièces.

2^o Une autre maison sise dans le fond du terrain exposé au midi, comprenant au rez-de-chaussée une cuisine, une entrée, une chambre noire W. C. et deux caves ou entrepôts et au premier étage trois pièces ou chambres à coucher.

3^o Et un autre bâtiment comprenant cinq pièces formant entrepôt ou caves.

Le tout clos de murs, confrontant dans son ensemble du levant la maison Ouillon (Dames de France), du midi la rue Caroline, du couchant Bé-rail et du nord Crovetto.

Le tout cadastré sous les numéros 23 p. et 25 p. de la section B et dans toute sa contenance, déduction faite de la surface approximative de quatre-vingt-quatre mètres carrés vingt décimètres carrés expropriée par le Domaine, soit sept cent soixante-dix mètres carrés environ.

Tel que le dit immeuble s'étend, se poursuit et comporte avec toutes ses atténuances et dépendances, sans exception ni réserve.

Cette vente a eu lieu moyennant le prix principal de cent soixante mille francs, ci . . . 160.000 frs.

II. — Suivant acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-sept février mil neuf cent trente-neuf, dont une expédition a été transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le trois mars mil neuf cent trente-neuf, volume 261, numéro 21,

M. Amédée BORGHINI, Ingénieur des Travaux Publics, demeurant à Monte-Carlo, 1. boulevard Pereira,

M^{me} Gaëtane-Hélène BORGHINI, épouse de M. Jean-Moïse ULLMO, répétiteur à l'Ecole Polytechnique, demeurant à Paris, 113, rue de la Tour.

M. René BORGHINI, secrétaire de la Présidence du Conseil National, demeurant à Monaco, 5, rue de la Poste,

M. Georges BORGHINI, rédacteur au Ministère d'Etat, demeurant à Monaco, 5, rue de la Poste,

Et M^{me} Andrée BORGHINI, épouse de M. Etienne VANCO, artiste musicien, demeurant à Beausoleil, 4, boulevard de la République,

Tous majeurs,

Ont confirmé et réitéré la vente ci-dessus consentie à M. DODA.

Pour l'exécution de ces contrats domicile a été élu par les parties en l'étude de M^e Settimo, notaire.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu, des inscriptions d'hypothèque légale, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois sous peine de déchéance.

Les expéditions de ces actes, portant la mention de transcription ont été déposées cejour au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco. Monaco, le 9 mars 1939.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le 22 février 1939, M. René DURAND, pâtissier, demeurant à Monte-Carlo, 39 bis, boulevard des Moulins, a cédé à M. Adrien FRUGIER, pâtissier, demeurant à Monte-Carlo, 8, boulevard du Midi, le fonds de commerce de confiserie, pâtisserie, tea room et petite restauration, dénommé « Riviera », qu'il exploitait à Monte-Carlo, 27, boulevard des Moulins.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans les dix jours de la présente insertion. Monaco, le 9 mars 1939.

(Signé :) A. SETTIMO.

Cabinet de Contentieux. — Recouvrements
Ventes Immobilières et Commerciales
A. M. GOIRAN, Expert-Comptable - Liquidateur
Villa Dunoyer, Escalier Castelleretto, n° 12, Monaco

DEUXIEME AVIS

Par acte s. s. p. du 20 décembre 1938, enregistré à Monaco, le 30 décembre 1938. M. Raoul MAGRINI-ROMAGNOLI a cédé à M^{me} Catherine BORGOGNO, son fonds de commerce de teinturerie et dégraissage, sis à Monte-Carlo, 36, boulevard des Moulins.

Oppositions, s'il y a lieu, entre les mains de M. A. M. Goiran, villa Dunoyer, Monaco, au plus tard avant l'expiration du délai de dix jours qui suivra le présent avis.

Etude de M^e Jacques LAMBERT
Avocat-Défenseur près la Cour d'Appel de Monaco
36, Boulevard des Moulins - Monte-Carlo

Un jugement rendu par la Chambre du Conseil du Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, en date du 19 janvier 1939, enregistré, sur requête de M^{me} Marie-Jane LA TOUR, épouse séparée de biens de M. Arthur VALABREGUE, dite Jane MEREY, artiste lyrique, compositeur de musique, et de M. Arthur VALABREGUE, Avocat au Barreau de Nice, demeurant à Menton, 11, quai Laurenti, agissant en qualité de légataires universels de M^{me} Ernestine-Claire-Léonie REY, veuve non remariée de M. Charles-Adolphe-Edmond OUTREY, la dite requête tendant à l'envoi en possession des biens de la succession de M. Charles-Adolphe-Edmond OUTREY, dont la dame veuve OUTREY était la seule héritière, au nom de la succession de la dame veuve OUTREY, a statué que:

« Avant faire droit sur la dite demande d'envoi en possession dont il est donné acte aux époux « LA TOUR - VALABREGUE, ordonne qu'à la diligence des dits époux LA TOUR-VALABREGUE, « la dite demande sera rendue publique par deux insertions dans le *Journal de Monaco*, Bulletin Officiel de la Principauté. »

Pour extrait certifié conforme, publié en exécution du dit jugement et de l'article 653 du Code Civil. Monaco, le 6 mars 1939.

J. LAMBERT.

Société d'Études pour l'Expansion Économique de la Principauté de Monaco

AVIS

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le samedi 25 mars, au siège social, à 10 h. 1/2, avec l'ordre du jour suivant :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2^o Rapport des Commissaires aux Comptes ;
- 3^o Bilan et compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1938 ; approbation des comptes s'il y a lieu et quitus à qui de droit ;
- 4^o Fixation du dividende ;
- 5^o Quitus définitif à un Administrateur décédé ;
- 6^o Autorisation aux Administrateurs de traiter des affaires avec la Société ;
- 7^o Nomination de trois Commissaires aux Comptes et fixation de leur rétribution.

Le Conseil d'Administration.

Société Anonyme Monégasque HOLEMA

Les Actionnaires de la Société *Holema* sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire annuelle, le jeudi 28 mars 1939, à 11 heures, au siège social, 45, rue Grimaldi, Monaco-Condaminé.

Société Anonyme de Minoterie, Semoulerie et Fabrique de Pâtes Alimentaires de Monaco

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme de Minoterie, Semoulerie et Fabrique de Pâtes Alimentaires de Monaco, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le 30 mars 1939 à 15 heures, au siège social, Usine de Fontvieille à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2^o Rapport de la Commission de Surveillance ;
- 3^o Lecture et approbation des comptes de l'exercice 1938 et quitus à qui de droit ;
- 4^o Affectation du solde bénéficiaire de l'exercice et fixation du dividende s'il y a lieu ;
- 5^o Quitus définitif à un Administrateur décédé ;
- 6^o Ratification de la nomination d'un Administrateur en remplacement d'un Administrateur décédé ;
- 7^o Nomination de deux Administrateurs et fixation des jetons de présence ;
- 8^o Nomination des Commissaires aux comptes et fixation de leur rémunération ;
- 9^o Autorisation à accorder aux Administrateurs de traiter directement ou indirectement des affaires avec la Société.

Aux termes de l'article 45 des Statuts, tout Actionnaire propriétaire d'au moins douze actions, peut faire partie de cette Assemblée.

Messieurs les Actionnaires sont spécialement avisés que, pour avoir droit d'assister à l'Assemblée Générale, ils doivent déposer leurs titres trois jours avant la réunion, au siège social à Monaco.

La remise d'un certificat de dépôt des titres dans une caisse publique ou dans des Banques agréées par le Conseil d'Administration, équivalra au dépôt de titres.

Le Conseil d'Administration.

Le Gérant : Charles MARTINI

Imprimerie de Monaco. — 1939